Nations Unies S/2014/696



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 septembre 2014
Français
Original : anglais

Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est le septième soumis en application du paragraphe 17 de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité et du paragraphe 10 de la résolution 2165 (2014), dans lesquels le Conseil a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, tous les 30 jours, de l'application des résolutions par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne.

2. Ce rapport couvre la période allant du 19 août au 17 septembre 2014. Les informations qui y figurent sont fondées sur les données auxquelles les acteurs des Nations Unies présents sur le terrain ont eu accès et sur des éléments d'information provenant de sources publiques et de sources gouvernementales syriennes.

II. Principaux faits nouveaux

A. Questions politiques et militaires

3. Le conflit et de grandes violences se sont poursuivis à travers la République arabe syrienne au cours de la période considérée, en particulier dans les gouvernorats d'Alep, Hama, Homs, Deir el-Zor, Rif-Damas, Damas, Hassaké, Edleb, Deraa, Quneitra et Raqqa. Les bombardements aériens aveugles auxquels se sont livrées les forces gouvernementales et les pilonnages systématiques par les groupes d'opposition armés, les groupes extrémistes et les groupes terroristes désignés[1] ont alourdi le bilan des morts et des blessés et produit de nouveaux déplacements de populations. Dans son rapport du 22 août intitulé « Updated Statistical Analysis of Documentation of Killings in the Syrian Arab Republic »[2], le Haut-Commissariat des

---

[1] Le 30 mai 2013, l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et le Front el-Nosra ont été désignés comme groupes terroristes par le Conseil de sécurité, conformément à sa résolution 1267 (1999). L'un et l'autre opèrent en République arabe syrienne.

[2] L'analyse présentée dans ce rapport repose sur cinq sources, y compris des dossiers fournis par le Gouvernement syrien jusqu'en mars 2012. Sur le nombre total de personnes dont le meurtre a été établi, 85,1 % (162 925) étaient de sexe masculin et 9,3 % (17 795) de sexe féminin.

14-61427 (F) 250914 250914





Nations Unies aux droits de l'homme a établi une liste de 191 367 personnes qui auraient été tuées entre mars 2011 et la fin d'avril 2014. Toutefois, ces données ne permettaient pas de distinguer les combattants des non-combattants.

4. Les forces gouvernementales ont poursuivi leurs frappes aériennes, leurs pilonnages et le largage systématique de barils explosifs sur les zones contrôlées par l'opposition, notamment dans les provinces d'Alep et de Damas, faisant de très nombreuses victimes civiles. À l'est, les forces gouvernementales auraient poursuivi leur campagne d'attaques aux barils explosifs qui se poursuit depuis le milieu de décembre 2013. Le HCDH a eu connaissance d'informations selon lesquelles au moins 55 civils, dont 17 enfants et 7 femmes, ont été tués au cours de ces attaques entre le 19 août et le 3 septembre. Dans la province de Damas, les forces gouvernementales auraient intensifié leurs attaques contre les zones tenues par l'opposition à Joubar et dans plusieurs localités de la Ghouta orientale. Selon certaines informations, Joubar a subi des dizaines de raids aériens et un pilonnage intense les 2 et 3 septembre, causant la mort d'au moins 10 civils, tandis que les bombardements aériens par les forces gouvernementales auraient tué au moins 120 personnes et blessé des centaines d'autres à Douma, dans la Ghouta orientale.

5. Les provinces de Dersa, Hama et Edleb ont été durement touchées par les attaques aveugles des forces gouvernementales. À titre d'exemple, dans la province de Deraa, l'analyse par UNITAR-UNOSAT de l'imagerie satellite rassemblée le 5 septembre révèle la poursuite du bombardement de la ville de Deraa, probablement dans certains cas au moyen de barils explosifs. Des dommages matériels visibles ailleurs dans la ville pourraient être dus à des tirs d'artillerie classiques, des largages de munitions légères ou d'autres causes. Selon des renseignements rassemblés par le HCDH, le 30 août 2014, des tirs de missiles effectués par les forces gouvernementales sur la ville de Saraqib, dans le gouvernorat d'Edleb, auraient causé la mort d'au moins 15 personnes, dont 8 enfants et 4 femmes. Une autre attaque aux missiles aurait été lancée par les forces gouvernementales le 3 septembre dans la ville d'al-Naqir, dans la province d'Edleb, aurait causé la mort de cinq civils. À Hama, 16 civils auraient été tués par des tirs d'obus à Tal Khaznah.

6. Les forces gouvernementales ont également pilonné et bombardé des positions de l'EIIL dans le nord et l'est du pays, pour tenter d'arrêter la progression de ce groupe vers des bases aériennes gouvernementales dans le Rif-Alep et dans les provinces de Deir ez-Zor, Hassaké et Raqqa, provoquant également des victimes civiles. À Deir ez-Zor, les frappes aériennes gouvernementales auraient touché un autobus transportant des civils dans le village de Shoula, tuant au moins 15 personnes, dont 10 enfants. Le 15 septembre, les frappes aériennes gouvernementales ont détruit le pont d'al Siasyeh dans la ville de Deir ez-Zor, coupant l'accès à près de 50 000 personnes.

7. Les villes et autres localités contrôlées par le Gouvernement ont continué de subir les tirs aveugles de mortier et d'obus ainsi que les attentats à la voiture piégée de la part des groupes d'opposition armés, des groupes extrémistes et des groupes terroristes désignés, notamment dans les provinces d'Alep et de Damas. À titre d'exemple, dans la ville d'Alep, le pilonnage intense de la zone résidentielle et commerciale d'Al-Khalideah au début de septembre a causé la mort de huit civils, dont des femmes et des enfants.

8. Le 5 septembre, des groupes d'opposition armés ont pris le contrôle de Dokhanya et Ain Tarma (banlieues de Damas) et ont accroché les forces

gouvernementales à al-Midane et al-Zahira al-Jadida, à moins de 2 kilomètres de la vieille ville. Une opération similaire s'est déroulée dans le district de Teshrine, au nord de Damas. Le 16 septembre, l'une des principales factions du Front islamique (Ajnad al-Sham) a annoncé le début de la deuxième phase des attaques à la roquette contre le centre-ville de Damas.

9. Selon une étude de Human Rights Watch parue le 1er septembre, certains éléments crédibles tendent à prouver que des forces de l'EIIL ont utilisé des munitions à fragmentation terrestres le 12 juillet et de nouveau le 14 août au cours des combats autour de la ville syrienne de Ain al-Arab (Kobani) dans la province d'Alep, près de la frontière septentrionale de la Syrie avec la Turquie. Human Rights Watch a également établi que les forces gouvernementales syriennes ont apparemment utilisé des munitions à fragmentation, notamment le 21 août contre la ville de Manbij (gouvernorat d'Alep), qui était sous le contrôle de l'EIIL depuis le début de 2014.

10. Les déplacements de populations civiles se poursuivent du fait de la poursuite des combats et du conflit. Au cours de la période couverte par le présent rapport, des déplacements de population ont été constatés dans divers secteurs des provinces de Hassaké, Hama et Quneitra. Dans la ville de Hassaké, entre 20 000 et 30 000 personnes ont été déplacées par les combats qui se poursuivent à l'intérieur et aux alentours des quartiers de Yaarobiyah, Jasaa et Gweiran. Les personnes déplacées ont fui vers d'autres régions de la province de Hassaké, ainsi que vers Qamishli. En outre, certaines informations donnent à penser que près de 9000 personnes ont fui quatre villages du Tel Hamis pour se rendre à Quamishli et dans d'autres localités à la suite des combats qui ont opposé les Unités populaires de protection kurdes (Yekîneyên Parastina Gel) à d'autres groupes armés. Dans la province de Hama, les combats entre les forces gouvernementales et des groupes d'opposition armés dans des zones rurales du Sud et de l'Ouest sont à l'origine du départ de près de 22 500 personnes qui ont fui vers les villes de Hama et d'Al-Salamiyah, ainsi que de près de 7 000 autres qui ont fui vers Atmeh et Karameh dans la province d'Edleb. Selon certaines informations, jusqu'à 110 000 personnes déplacées auraient été enregistrées en vue d'une assistance dans ces secteurs au cours de la période considérée. À Quneitra, le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux réfugiés (HCR) a signalé que plus de 5 000 personnes déplacées s'étaient rendues dans des secteurs de la province du Rif-Damas pour échapper aux combats en cours.

11. Les parties au conflit ont continué de prendre pour cible des infrastructures et services vitaux. Une moindre disponibilité de l'eau et de l'électricité continue d'être signalée dans diverses zones contestées dans les provinces de Deraa, Edleb, Hama, Deir ez-Zor et Rif-Damas. Dans la ville d'Alep, les dégâts occasionnés à la principale station de pompage, dite Suleiman al-Halabi, par des groupes d'opposition armés le 2 juin continuent de provoquer des pénuries d'eau pour plus de 700 000 personnes. Les travaux de réparation de cette station de pompage se poursuivent certes depuis le 19 juillet mais sa capacité demeure faible en raison des coupures de courant et du manque de combustible pour les groupes électrogènes. Le 4 septembre, les groupes d'opposition armés qui contrôlent Suleiman al-Halabi ont coupé l'approvisionnement en eau d'Alep pendant deux jours et auraient placé des engins explosifs à proximité immédiate de la deuxième station de pompage. Le 8 septembre, des barils explosifs auraient été largués sur Sakhour à Alep, provoquant d'importants dégâts dans la station-relais de transmission du courant.

12. L’EIIL continue d’accroître son influence en Syrie, essentiellement selon les mêmes lignes d’approvisionnement des zones rurales centrales des provinces de Homs, Hama, Rif-Damas, Hassaké et Alep et dans des zones comportant des points de passage frontaliers, des ressources naturelles et des infrastructures essentielles. Au cours de la période couverte par le présent rapport, l’EIIL a progressé dans les provinces de Deir ez-Zor, Raqqa et Alep à l’issue des affrontements avec les forces gouvernementales mais également avec des groupes d’opposition armés. Dans la province de Deir ez-Zor, l’EIIL a attaqué et pilonné des zones contrôlées par l’opposition et des installations gouvernementales dans le nord, notamment l’aéroport militaire de Deir ez-Zor et la base aérienne de Kuweires dans l’est de la province d’Alep. Dans celle de Raqqa, l’EIIL a pris la base aérienne gouvernementale d’al-Tabaqa le 24 août. Dans la province de Hassaké, l’EIIL aurait affronté les Unités de protection populaire dans la ville de Jazeah et ses alentours (60 km au sud-est de la ville de Qamishli), transformant des centaines de familles en personnes déplacées. À la fin de la période couverte par le présent rapport, l’EIIL avait réalisé des avancées notables dans le secteur de Ain al-Arab, si bien qu’à la date du 22 septembre, 130 000 personnes avaient été obligées de fuir vers la Turquie. Il s’agit en l’occurrence du plus important afflux de réfugiés syriens en Turquie en un laps de temps aussi court depuis le début du conflit en 2011.

13. Environ 84 000 des 95 000 Yazidis qui avaient été déplacés vers la province de Hassaké à la suite des attaques de l’EIIL sur le district de Sinjar dans la province de Ninive en Iraq, sont depuis repartis, pour rejoindre par le poste frontière de Semalka la région kurde d’Iraq. À la date du 11 septembre, près de 4 700 personnes arrivées d’Iraq demeuraient dans le camp de Nerwoz et environ 3 000 se trouvaient dans les villages environnants.

14. Dans la province d’Edleb, le 9 septembre, un attentat à la bombe dans le nord a tué Hassan Abboud, chef du Harakat Ahrar al-Sham el-islamiya, groupe qui fait partie du Front islamique, avec 45 autres personnes dont plusieurs autres dirigeants du groupe. Personne n’a clairement revendiqué la responsabilité de cet attentat.

15. L’Organisation des Nations Unies n’a certes pas les moyens de vérifier de manière indépendante le nombre et les origines des combattants non syriens, y compris les groupes terroristes désignés, qui sont de plus en plus nombreux à participer aux combats en République arabe syrienne, dans tous les camps en conflit. De nombreux analystes signalent que le nombre de ces combattants étrangers est en accroissement régulier depuis que l’EIIL a déclaré le Califat islamique et lancé de vastes offensives en Syrie et en Iraq au cours des trois derniers mois. Les estimations vont de 200 à 300 nouveaux combattants étrangers environ qui rejoignent l’EIIL chaque mois à jusqu’à 6 000 combattants pour le seul mois de juillet. On estime que le territoire sur lequel s’étend le Califat islamique déclaré par l’EIIL abriterait jusqu’à 9 millions de personnes.

16. Il y a lieu de noter un certain nombre d’accords de cessez-le-feu locaux ainsi que de négociations en cours entre le Gouvernement et les groupes d’opposition armés. Dans la province de Damas, un accord de cessez-le-feu a été conclu le 18 août dans les secteurs de Qadam et d’Asal de la ville de Damas. À l’issue de cet accord, le rétablissement des services essentiels a débuté et près de 4 000 civils ont regagné leurs foyers. Dans le camp de Yarmouk, à Damas, le Gouvernement a récemment invité les groupes d’opposition armés à constituer une délégation et à reprendre les négociations directes concernant l’application de l’accord sur la cessation des hostilités conclu le 21 juin mais dont l’application n’a guère progressé depuis.

17. Des négociations sur des cessez-le-feu localisés sont en cours dans les provinces de Rif-Damas et de Homs. Dans le Rif-Damas, un accord local, comportant un cessez-le-feu, aurait été conclu à Wadi Barada. Ailleurs, les forces armées syriennes et une délégation de Daraya (Ghouta occidentale) ont entamé au début du mois d'août des négociations directes sur un accord global qui permettrait aux civils de rentrer chez eux. Les négociations se poursuivent, en particulier sur la question des détenus et de la reddition des armes de moyen calibre. Des négociations sur un cessez-le-feu dans le quartier d'Al-Waer à Homs se poursuivent, mais apparemment les hostilités aussi.

18. Le 11 septembre, les 45 Casques bleus de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement qui étaient détenus par le Front el-Nosra depuis le 28 août ont été libérés. Tous seraient en bonne santé. La situation de la FNUOD du côté syrien et dans la zone de séparation s'est détériorée au milieu du mois de septembre. Des groupes armés ont avancé dans le secteur où se trouvent les positions de la FNUOD, mettant directement en danger la sûreté et la sécurité des Casques bleus le long de la ligne « Bravo » et dans le Camp Faouar. En conséquence, tout le personnel des Nations Unies occupant cette position a été réinstallé du côté « Alpha ».

19. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, accompagné de son adjoint Ramzy Ezzeldin Ramzy, s'est rendu à Damas du 9 au 13 septembre pour des discussions initiales avec des responsables gouvernementaux, des représentants de l'opposition en Syrie et des représentants d'organisations de la société civile et de groupes de femmes. C'était la première visite de l'Envoyé spécial depuis sa prise de fonction le 1er septembre 2014. Cette visite a été suivie d'autres dans un certain nombre de capitales régionales et internationales, notamment à Beyrouth, au Caire, à Paris et à Ankara.

20. Le 10 septembre, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) a annoncé que sa mission d'établissement des faits chargée d'examiner les allégations d'utilisation de chlore gazeux comme arme en Syrie a obtenu des renseignements constituant une « confirmation incontestable » du fait qu'un produit chimique toxique a été utilisé comme arme, « systématiquement et de manière répétée », en début d'année à Talmanes, Al Tamanah et Kafr Zeta dans le nord de la Syrie.

B. Droits de l'homme

21. Le 27 août 2014, la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne a publié son huitième rapport (A/HRC/27/60), qui se fonde sur 480 entretiens et des éléments de preuve recueillis entre le 20 janvier et le 15 juillet 2014. La Commission d'enquête a constaté que les forces gouvernementales avaient continué de mener des attaques généralisées et systématiques contre la population civile (meurtres, viols, torture et disparitions forcées) qui constituaient des crimes contre l'humanité. Elles avaient par ailleurs continué de commettre des violations flagrantes des droits de l'homme et des crimes de guerre (meurtres, prises d'otages, torture, viols et violences sexuelles, recrutement et utilisation d'enfants dans les hostilités et attaques contre la population civile).

22. La Commission d'enquête a également constaté que certains groupes armés cités dans son rapport, y compris l'EIIL, s'étaient livrés à des massacres et à des crimes de guerre, notamment des meurtres, des exécutions en dehors de toute procédure régulière, des actes de torture, des prises d'otages, des violations du droit international humanitaire, telles que des disparitions forcées, des viols et violences sexuelles, et le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les hostilités, ainsi qu'à des attaques contre des biens protégés. Des membres du personnel médical et religieux et des journalistes avaient été pris pour cible. Des groupes armés avaient assiégé et bombardé aveuglément des quartiers résidentiels et, dans certains cas, semé la terreur parmi la population en commettant des attentats à la voiture piégée dans des zones civiles. La Commission d'enquête a en outre constaté que l'EIIL s'était non seulement rendu coupable de crimes de guerre, mais que certains de ses membres s'étaient livrés, lors d'une offensive menée contre la population civile dans les provinces d'Alep et de Raqqa, à des actes (torture, meurtres, actes assimilables à des disparitions forcées et déplacements forcés) qui constituaient des crimes contre l'humanité.

23. Au cours de la période considérée, le HCDH a continué de recevoir des informations selon lesquelles les forces gouvernementales arrêtaient et détenaient arbitrairement des militants dans les provinces de Hama et d'Alep. Au 11 août, on était sans nouvelles d'au moins 25 militants arrêtés par les forces gouvernementales au cours de campagnes de fouilles systématiques d'habitations menées en juillet et en août 2014 dans plusieurs zones de la province d'Alep.

24. Les femmes et les enfants ont continué d'être durement touchés par le conflit pendant la période considérée. Au 17 septembre, l'EIIL détenait toujours 130 des 153 écoliers enlevés le 29 mai sur la route d'Ain el-Arab, dans la province d'Alep. Le HCDH a par ailleurs été informé qu'une femme dentiste s'était vu confisquer sa pièce d'identité à un point de contrôle de l'EIIL à Deir el-Zor. Selon des militants, le 19 août 2014, soit près de 10 jours après la disparition de cette femme, l'EIIL a annoncé qu'elle avait été exécutée, cependant son corps n'a pas encore été retrouvé. Bien que les raisons de sa disparition n'aient pas été élucidées, il semblerait, d'après les médias, que cette femme ait été prise pour cible parce qu'elle comptait des hommes parmi ses patients.

25. Le 17 août 2014, au terme de près d'un mois de siège et de combats, l'EIIL a pris le contrôle de trois villages de la province de Deir el-Zor où vivaient des membres de la tribu des Cheiatat : Abou Hammam, Kachkiyé et Ghranij. Selon les informations recueillies par le HCDH, les femmes et les enfants ont été en mesure de quitter ces villages avant ou pendant le siège. Les personnes restées sur place, pour la plupart des personnes âgées, des éléments de l'Armée syrienne libre et des membres de la tribu des Cheiatat défendant leur village, auraient été arrêtées et exécutées par centaines.

26. Selon diverses sources, dans les provinces de Deir el-Zor, d'Alep et de Raqqa, l'EIIL aurait également exécuté des dizaines de personnes accusées d'avoir commis des crimes allant de l'apostasie au soutien aux forces gouvernementales, y compris des civils, des combattants du Front el-Nosra et des agents du Gouvernement soupçonnés d'avoir infiltré le groupe armé. Une vidéo diffusée le 28 août 2014 montre l'exécution d'au moins 226 soldats tués à l'entrée de la base aérienne de Tabqa, dans la province de Raqqa, après sa prise par l'EIIL. Le groupe armé a par la suite publié le nom et le rang des victimes.

27. L'EIIL a continué de prendre pour cible les professionnels des médias. Le 19 août, le groupe armé a exécuté un journaliste américain. Un journaliste israélo-américain a également été exécuté le 2 septembre. Au moins sept autres professionnels des médias seraient retenus en captivité par l'EIIL.

28. Au cours de la période considérée, l'EIIL aurait adressé à tous les établissements d'enseignement de la province de Raqqa une déclaration abolissant l'actuel Ministère de l'éducation et réformant les programmes scolaires, notamment en supprimant des matières comme l'histoire, l'enseignement artistique et musical et le sport.

29. Le Gouvernement a indiqué avoir gracié, entre le 21 août et le 9 septembre 2014, 1 669 personnes qui s'étaient rendues, avaient remis leurs armes et s'étaient engagées à ne plus prendre part aux hostilités, mais il n'a pas fourni de renseignements plus détaillés à ce sujet. Le HCDH n'est pas en mesure de vérifier ces informations.

30. En l'absence d'obligation de rendre des comptes, les auteurs de violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire en République arabe syrienne continuent de jouir de l'impunité. Au cours de la période considérée, la Commission d'enquête n'avait toujours pas reçu de réponse du Gouvernement syrien concernant sa dernière demande d'accès au pays aux fins de l'exécution du mandat que lui a confié le Conseil des droits de l'homme. Sa dernière demande écrite, en date du 30 juillet, était la troisième lettre de ce type qu'elle adressait au Gouvernement syrien en 2014. Les membres de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, les fonctionnaires du HCDH et les observateurs des Nations Unies pour les droits de l'homme sont toujours interdits d'accès en Syrie.

C. Accès humanitaire

31. On estime à 10,8 millions le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire d'urgence en République arabe syrienne, dont plus de 6,4 millions de déplacés. Environ 4,7 millions résident dans des zones difficiles d'accès, dont au moins 241 000 personnes encore assiégées par les forces gouvernementales ou les forces d'opposition.

32. L'accès humanitaire des organismes des Nations Unies et de leurs partenaires a continué de s'améliorer au cours de la période considérée. Un nombre record de personnes ont reçu une aide alimentaire en août. L'acheminement de l'aide à travers les frontières et les lignes de conflit s'est poursuivi, et la possibilité d'emprunter des points de passage supplémentaires résultant de la résolution 2165 (2014) a permis d'atteindre plus facilement les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama, d'Edleb, de Lattaquié et de Quneitra. De nouveaux points d'accès ont également été ouverts dans les lignes de conflit, et de la nourriture, des fournitures médicales et du matériel d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont pu être acheminés jusqu'aux provinces d'Alep (régions rurales de l'est et de l'ouest), d'Edleb et de Rif-Damas.

33. En dépit de ces améliorations récentes, l'acheminement de l'aide humanitaire vers les régions difficiles d'accès reste problématique, principalement en raison de l'insécurité et des obstacles administratifs. Dans l'ensemble, les secours ont pu atteindre 77 des 287 zones assiégées ou difficiles d'accès (soit environ 26,8 %). Le

Programme alimentaire mondial (PAM) et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) ont pu apporter une aide alimentaire à 251 808 personnes dans 33 zones difficiles d'accès, contre 469 510 personnes dans 23 zones difficiles d'accès durant la période précédente. Le HCR, l'UNRWA, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont distribué des articles non alimentaires à 104 837 personnes dans 39 zones difficiles d'accès, contre 81 151 personnes dans 23 zones difficiles d'accès durant la période précédente. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a distribué des médicaments à environ 183 000 personnes et assuré les services d'approvisionnement et d'assainissement nécessaires pour fournir de l'eau à environ 88 300 personnes. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a assuré les services d'approvisionnement et d'assainissement nécessaires pour fournir de l'eau à 140 000 personnes et apporté une aide nutritionnelle à 30 000 enfants dans des zones difficiles d'accès.

34. Le mécanisme de surveillance des Nations Unies est actuellement opérationnel. Il dispose de deux équipes, l'une en Turquie et l'autre en Jordanie, qui ont pu être déployées rapidement grâce à l'appui offert à l'ONU par les gouvernements de ces pays. Une deuxième équipe d'observateurs est en cours de déploiement en Turquie. Le déploiement d'une équipe en Iraq n'a pas pu avoir lieu en raison des combats et de l'insécurité qui continuent de sévir dans le nord-ouest du pays.

35. L'ONU et ses partenaires ont envoyé 14 cargaisons en République arabe syrienne (10 à partir de la Turquie et 4 de la Jordanie) en empruntant les postes frontière de Bab el-Salam, de Bab el-Haoua et de Ramtha, comme le prévoit la résolution 2165 (2014). Ils ont ainsi pu distribuer une aide alimentaire à plus de 94 500 personnes, des articles non alimentaires à plus de 182 400 personnes, le matériel d'approvisionnement et d'assainissement nécessaire pour fournir de l'eau à 66 760 personnes, les fournitures médicales nécessaires pour soigner 151 100 personnes, dont les articles chirurgicaux nécessaires pour 100 interventions, et divers articles à 47 900 personnes dans les provinces d'Alep, de Deraa, de Hama, d'Edleb, de Lattaquié et de Quneitra.

36. Conformément aux dispositions de la résolution 2165 (2014), pour chaque envoi, l'ONU a adressé une notification préalable aux autorités syriennes pour leur préciser le contenu, le district de destination et le nombre de bénéficiaires. De même, le mécanisme de surveillance des Nations Unies, dont les équipes ont contrôlé le chargement des cargaisons et accompagné les véhicules chargés jusqu'aux postes frontière respectifs, a adressé, pour chaque envoi, une notification aux autorités syriennes pour leur confirmer le caractère humanitaire de la cargaison.

37. Compte tenu de la détérioration de la situation humanitaire dans la province de Hassaké, il est impératif de pouvoir continuer à acheminer des articles de secours par le poste frontière de Nousseibin/Qamichli, qui est l'itinéraire le plus direct et le plus économique pour se rendre dans la province. Le 17 septembre, le Ministère turc des affaires étrangères a assuré à l'Organisation des Nations Unies que ce poste frontière était ouvert. L'ONU négocie actuellement avec les autorités l'organisation d'autres convois. Durant la période considérée, le HCR et le PAM ont continué d'organiser des ponts aériens à partir de Damas vers la province de Hassaké. Au mois d'août, le PAM a fait parvenir l'aide nécessaire à 63 000 personnes; et le HCR, des articles non alimentaires pour couvrir les besoins de 15 000 personnes. L'OMS a également été en mesure d'envoyer les kits contre la diarrhée nécessaires au traitement de 1 400 personnes et l'UNICEF a envoyé par pont aérien à Qamichli des

fournitures destinées à plus de 4 000 personnes. Le HCR a en outre assuré le transport de plus de 6 000 réfugiés retournant en Iraq.

38. Au cours de la période considérée, l'accès aux provinces orientales de la République arabe syrienne a continué d'être fortement entravé par des groupes désignés comme terroristes et des groupes d'opposition armés. Ainsi, au cours du cycle de distribution d'août, l'insécurité a empêché tout acheminement de l'aide alimentaire qui devait être fournie à 295 000 personnes dans la province de Deir el-Zor et à 285 000 personnes dans la province de Raqqa. La province de Raqqa avait pu bénéficier d'une aide lors du précédent cycle de distribution, mais la période concernée marque le troisième mois consécutif pour lequel le PAM est dans l'impossibilité d'accéder à la province de Deir el-Zor. En outre, des groupes d'opposition armés, dont le Front islamique, et des groupes désignés comme groupes terroristes, dont l'EIIL, ont continué de bloquer l'acheminement de l'aide vers les zones contrôlées par les groupes adverses. À Alep et dans le nord de Hassaké, par exemple, l'EIIL a continué de bloquer l'accès humanitaire, en particulier vers les zones kurdes et les villages de la province de Deir el-Zor qui échappent encore à son contrôle.

39. Malgré les conditions difficiles, les agences des Nations Unies et leurs partenaires ont poursuivi leurs efforts pour fournir une assistance à ceux qui en ont besoin. En août, le PAM a distribué de la nourriture à 4,16 millions de personnes dans 12 provinces syriennes, remplissant ainsi 98 % de son objectif, qui était de 4,25 millions de personnes, soit une augmentation de 13 % par rapport aux 3,66 millions de personnes (86 % de son objectif) qu'il avait aidées en juillet. C'est le plus haut niveau d'aide qu'il ait jamais atteint depuis le début de la crise. Les envois de chlore effectués par l'UNICEF ont permis à 16,55 millions de personnes d'avoir accès à une eau salubre. L'OMS a distribué les médicaments et les fournitures nécessaires pour soigner environ 369 000 personnes[3]. Entre le 19 août et le 15 septembre, le HCR a distribué des articles de secours essentiels à plus de 352 460 personnes dans 10 provinces.

Zones assiégées

40. Près de 241 000 personnes continuent d'être assiégées; 196 000 par les forces gouvernementales à Moudamiyet el-Cham, la Ghouta orientale, Daraya et Yarmouk et 45 000 par les forces de l'opposition à Noubl et Zahra.

41. Au cours de la période considérée, une aide, y compris médicale, a pu être fournie à deux communautés assiégées : Douma dans la Ghouta orientale et Yarmouk. De la nourriture a été distribuée à 17 508 personnes (7,3 % des personnes vivant dans les communautés assiégées) et des produits non alimentaires à 5 872 personnes (2,4 %); des médicaments ont également pu être livrés en quantité suffisante pour couvrir les besoins de 76 364 personnes (31,7 %).

42. Cent cinquante mille personnes sont toujours assiégées dans la Ghouta orientale. Le 9 septembre, l'OMS, en collaboration avec le Croissant-Rouge arabe syrien, a pu apporter des antibiotiques et des médicaments contre les maladies transmissibles permettant d'administrer 71 000 traitements en tout, ainsi que de

---

[3] Le traitement standard pour une personne (par exemple, une cure d'antibiotiques de 8 jours) est déterminé pour chaque distribution de médicaments en fonction des normes édictées par l'OMS.

l'eau et des produits de purification de l'eau, y compris des sachets de chlore afin de faire face au nombre croissant de cas de typhoïde à Douma.

43. À Moudamiyet el-Cham, 24 000 personnes, dont environ 9 000 enfants, doivent faire face à une pénurie d'articles de première nécessité et à des restrictions imposées à leur liberté de circulation. Il a été impossible d'apporter la moindre assistance à Moudamiyet el-Cham pendant la période considérée. Le dernier convoi d'aide humanitaire dans la région remonte au 28 juillet, lorsque l'OMS et le Croissant-Rouge arabe syrien ont livré 5 tonnes d'aide médicale permettant de couvrir les besoins de ces personnes pendant deux mois.

44. À Daraya (Rif-Damas), environ 4 000 personnes sont toujours assiégées. Aucune aide n'a atteint Daraya pendant la période considérée, et la dernière livraison remonte à octobre 2012.

45. Environ 18 000 personnes sont toujours prises au piège à Yarmouk. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a pu accéder à Yarmouk pendant 19 jours au cours de la période considérée et apporter des colis de nourriture à 17 508 personnes, des produits non alimentaires à 5 872 personnes ainsi que des fournitures médicales et des médicaments à 5 364 personnes, conjointement avec un convoi de l'OMS. La distribution de fournitures médicales, y compris des antibiotiques et divers médicaments contre les maladies chroniques et non transmissibles, ainsi que des vaccins standard pour nourrissons et jeunes enfants, a été autorisée à Yarmouk pour le deuxième mois consécutif. L'OMS a également fourni de l'eau et une aide en matière d'assainissement pour couvrir les besoins de 8 000 personnes. Le 25 août, des balles et des obus de mortiers ont été tirés à proximité du point de distribution de l'UNRWA à Yarmouk, interrompant la distribution de nourriture et la fourniture de services de santé pour toute la journée.

46. Quarante-cinq mille personnes sont toujours assiégées par les forces de l'opposition à Noubl et Zahra. Ces deux villages n'ont reçu aucune assistance humanitaire depuis le 8 mai.

Libre passage de fournitures, personnel et matériel médicaux

47. L'OMS a acheminé des médicaments et du matériel médical dans des zones difficiles d'accès dans les provinces de Deera, Rif-Damas, Damas et Hassaké. L'OMS et ses partenaires ont distribué des médicaments et du matériel correspondant à environ 183 000 traitements, y compris des antibiotiques, des médicaments contre les maladies non transmissibles et des kits antidiarrhéique pour répondre aux besoins de plus de 108 000 personnes à Bosra, Hrak et Jassim dans la province de Deera; des antibiotiques, des médicaments contre les maladies transmissibles permettant d'administrer 71 000 traitements ainsi que des articles prépositionnés dans le cadre du programme d'alimentation en eau, d'assainissement et d'éducation sanitaire pour satisfaire aux besoins de 80 000 personnes, dont des sachets de chlore pour faire face au nombre croissant de cas de typhoïde dans la ville assiégée de Douma (district de la Ghouta orientale); ainsi que des antibiotiques, des médicaments contre les maladies chroniques et des kits antidiarrhéique pour traiter jusqu'à 1 400 réfugiés iraquiens à Qamichli.

48. Une campagne de vaccination contre la poliomyélite a été organisée au niveau infranational du 31 août au 4 septembre. Les résultats préliminaires indiquent que

plus d'un million d'enfants ont pu être vaccinés, y compris dans des zones difficiles d'accès. Le Ministère de la santé, l'OMS et l'UNICEF ont prévu d'organiser trois nouvelles campagnes de riposte avant la fin de l'année.

49. Les attaques contre les installations et le personnel médical se sont poursuivies au cours de la période considérée. En août, l'ONG Médecins pour les droits de l'homme a recensé neuf attaques contre des installations médicales : 3 dans la province d'Alep, 2 dans celle de Deera, 2 dans la province d'Idleb, 1 dans la province de Raqqa et 1 dans celle du Rif-Damas. Quatre attaques ont été perpétrées à l'aide de missiles et de rockets, trois à l'aide de barils d'explosifs et deux au moyen de bombardements aériens avec des armes indéterminées. Deux des sept installations médicales avaient déjà été attaquées. Vingt et un membres du personnel sanitaire ont également trouvé la mort. Médecins pour les droits de l'homme a indiqué que 17 avaient été tués lors de bombardements ou de pilonnages, que 2 étaient morts sous la torture et que 2 autres avaient été exécutés.

Procédures administratives

50. La mise en place de procédures de pose de scellés sur les camions, qui vise à faciliter et accélérer le passage aux points de contrôle, continue de ralentir la fourniture de l'aide humanitaire. C'est en particulier l'approbation des plans de chargement hebdomadaires qui provoque des ralentissements. Le 26 août, le Ministère des affaires étrangères a informé l'Organisation des Nations Unies que ses organismes pouvaient envoyer les plans de chargement toutes les deux semaines ou une fois par mois afin de simplifier les procédures car les plans hebdomadaires étaient trop contraignants. L'acheminement de fournitures vers les zones difficiles d'accès continue d'être négocié au cas par cas, au niveau central, dans le cadre de réunions avec le Comité mixte établi suite à l'adoption de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des affaires sociales et les services de sécurité. Cette procédure vaut aussi pour les autorisations d'accès à ces zones, celles-ci devant désormais être octroyées par l'administration centrale et non plus au niveau des plateformes provinciales de l'ONU. Les gouverneurs d'Alep, Hama, Homs et Edleb appliquent la nouvelle directive publiée le 26 mai. En conséquence, des délais importants ont été enregistrés en ce qui concerne l'autorisation d'un certain nombre de convois.

51. Le 11 septembre, le Ministère des affaires étrangères a informé l'ONU que les importations courantes de marchandises par les postes frontière officiels, à savoir Jdeidet Yacoub, le port de Tartous, le port de la Lattaquié; Nassib et Nousseibin, pouvaient être transportées directement dans les entrepôts de l'ONU ou des ONG internationales à partir du poste frontière sur autorisation du douanier en charge au poste concerné et qu'il n'était pas nécessaire de demander de lettre de facilitation supplémentaire. Les autres procédures administratives demeurent en vigueur. Au 17 septembre, 33 demandes de visas ou de renouvellement de visas émanant de l'ONU étaient toujours en souffrance : 17 dans la limite des 15 jours ouvrables réglementaires et 16 ayant dépassé cette limite.

52. À la même date, 17 demandes de visas pour des organisations non gouvernementales internationales n'avaient toujours pas reçu l'aval des autorités syriennes.

53. Six organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées à travailler en partenariat avec des organismes des Nations Unies dans les provinces

de Damas, Lattaquié et Homs pendant la période considérée. Quatre-vingt-onze de ces ONG possèdent 148 antennes dans toute la Syrie.

54. Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas en mesure de procéder à des évaluations des besoins indépendantes ou conjointes; la plupart ne sont pas autorisées à ouvrir des antennes, à travailler en partenariat avec des organisations non gouvernementales nationales ou à participer à des convois interinstitutions traversant les lignes de front ou aux missions de l'ONU sur le terrain.

Sûreté et sécurité du personnel et des locaux

55. Le 13 septembre, l'EIIL a exécuté un agent humanitaire britannique. Il retiendrait également plusieurs autres agents humanitaires en otage.

56. Le 9 septembre, une ambulance du Croissant-Rouge arabe syrien aurait été prise pour cible par un tireur embusqué près de Khan el-Chih pendant le transfert d'un patient sur la route allant de Quneitra à Damas. L'attaque n'aurait fait aucun blessé, à part le patient.

57. Le 7 septembre, un tir de roquette a atteint un des hôtels de Damas où sont situés de nombreux organismes des Nations Unies et où réside le personnel international, endommageant les chambres mais sans faire de victimes. Un membre du Bureau de la coordination des affaires humanitaires a été gravement blessé.

58. Le 31 août, un missile a touché un autre hôtel de Damas abritant plusieurs bureaux des Nations Unies, causant des dommages matériels. La responsabilité de l'attaque n'a pas été revendiquée.

59. Le 27 août, des balles et des obus de mortier ont touché un convoi en train de décharger dans le nord de Deera. Quatre membres du Croissant-Rouge arabe syrien et des volontaires ont été blessés et deux camions endommagés.

60. Le 25 août, des tirs et des obus de mortier ont été tirés près du point de distribution de l'UNRWA, dans le camp de Yarmouk à Damas, interrompant la distribution de nourriture et la fourniture de services sanitaires.

61. Le 21 août, un membre du personnel de l'UNRWA a été tué alors qu'il tentait de fuir en raison des conditions de sécurité de plus en plus difficiles dans le camp de réfugiés palestinien de Deera.

62. Vingt-neuf membres du personnel de l'ONU, dont 26 de l'UNRWA, sont toujours détenus ou portés disparus. Soixante-trois travailleurs humanitaires en tout ont été tués au cours du conflit depuis mars 2011, dont 15 membres du personnel de l'ONU, 38 membres et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 volontaires et membres de la Société du Croissant-Rouge palestinien et trois membres d'organisations non gouvernementales internationales.

III. Observations

63. Je me félicite des discussions en cours sur les moyens de trouver un consensus au sein de la communauté internationale, dans le respect du droit international, notamment du droit humanitaire international, pour lutter contre le fléau du terrorisme et les réseaux terroristes étrangers. L'EIIL, le Front el-Nosra et les autres groupes constituent une véritable menace pour la paix et la sécurité internationales.

Au cours des derniers mois, on a constaté une augmentation préoccupante des violences et brutalités que les Syriens doivent endurer dans leur pays, alimentées par les actes de violence perpétrés par l'EIIL et les autres groupes armés ainsi que par la poursuite des frappes du Gouvernement syrien. Il faut rappeler ici que l'EIIL est une conséquence et non la cause du conflit en Syrie. Le conflit syrien repose sur des causes politiques profondes et doit être résolu par la négociation. Sans une solution politique globale, la tragédie humanitaire deviendra incontrôlable et les actes de terrorisme et de violence se poursuivront sans relâche, contaminant toute la région, voire au-delà. À cet effet, je demande à tous les États Membres et aux parties syriennes de coopérer pleinement avec mon Envoyé spécial pour la Syrie.

64. L'absence de progrès dans la recherche d'une solution politique et la détérioration constante de la situation sur le plan de la sécurité continuent de pousser de plus en plus de Syriens à prendre les choses en main en négociant des accords locaux pour mettre fin aux combats. Certains cessez-le-feu sont obtenus au niveau local par la contrainte et la privation délibérée de nourriture; de tels cessez-le-feu ne sont pas crédibles et ne devraient pas être soutenus. C'est le désespoir qui pousse à signer des accords locaux sur de telles bases afin de mettre un terme à la souffrance. Les populations veulent pouvoir retrouver une vie normale. Du fait du manque de confiance entre les parties, de nombreux interlocuteurs de l'opposition ont contacté l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle participe aux négociations et serve de garant. J'invite instamment toutes les parties, notamment le Gouvernement de la République arabe syrienne, à envisager de coopérer avec l'Organisation des Nations Unies afin d'élaborer des accords locaux durables. Garantir que les accords locaux répondent aux normes internationales et sont assortis de clauses relatives aux secours et au relèvement contribuera à réduire la violence au niveau des communautés, favorisera un processus susceptible de déboucher sur un cessez-le-feu global et pourrait également aider à créer les conditions nécessaire à un règlement politique du conflit.

65. Les parties au conflit ont négligé, ignoré et violé leurs obligations juridiques internationales. Certains témoignages de victimes du conflit syrien, publiés par la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, rappellent de manière brutale et tragique que des violations du droit humanitaire international et des droits de l'homme, y compris celles qui pourraient constituer des crimes contre l'humanité, continuent d'être perpétrées à l'encontre du peuple syrien par les forces gouvernementale, les groupes armés non étatiques et ceux désignés comme des organisations terroristes. Les civils et les personnes hors de combat sont toujours pris pour cibles en violation flagrante du droit humanitaire international. L'utilisation d'armes chimiques telles que le chlore gazeux est également interdite.

66. La résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité a donné plus d'ouverture et de cohérence aux opérations en République arabe syrienne et a permis à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires d'atteindre un plus grand nombre de personnes dans le besoin. Le succès des opérations transfrontières sous l'égide de la résolution 2165 (2014) est le résultat d'une excellente coopération entre l'équipe de surveillance des Nations Unies et les Gouvernements turc et jordanien que je remercie de leur soutien. Toutefois, l'accès aux zones assiégées et difficiles d'accès reste limité. La violence, les lignes de front fluctuantes, l'insécurité et l'absence d'accès régulier, constant et sans entrave, y compris les obstacles administratifs, montrent que ceux qui ont désespérément besoin d'aide ne reçoivent pas une assistance suffisante et

régulière et parfois, pas d'assistance du tout. Près de 241 000 personnes vivent toujours en état de siège. Elles doivent pouvoir recevoir une protection, de la nourriture, des soins de santé et de l'eau salubre. Loin d'être un luxe, ce sont des fournitures de première nécessité et les parties doivent en autoriser la livraison. Les parties doivent lever les sièges de toute urgence. Les agents humanitaires doivent également être respectés, protégés et autorisés à se rendre auprès des personnes dans le besoin par toutes les voies possibles, et pouvoir traverser les lignes de front ainsi que les frontières, et cela en toute sécurité. Je rappelle aux parties que cibler des travailleurs humanitaires peut être constitutif de crime de guerre.

67. Malgré les efforts courageux des travailleurs humanitaires qui s'exposent à d'énormes risques pour fournir une assistance, la crise humanitaire en République arabe syrienne demeure la plus grave et la plus urgente et a une portée régionale et mondiale. Les besoins, alimentés par la violence, continuent de progresser plus vite que la réponse et les pays voisins d'abriter un grand nombre de réfugiés.

68. Seul un règlement politique permettra de résoudre la crise et j'appelle les parties et la communauté internationale à faire bien plus pour prendre les mesures courageuses qui n'ont que trop tardé, et qui sont indispensables pour mettre un terme à cette crise.

Annexe

Application des résolutions 2139 (2014) et 2165 (2014) du Conseil de sécurité : informations disponibles

1. Protection des civils[a]

Exemples d'attaques contre des installations civiles (écoles, hôpitaux, camps, lieux de culte)

- Au 17 septembre, environ 130 des 153 étudiants enlevés par l'État islamique d'Iraq et du Levant, le 29 mai, sur la route de Ain el-Arab, sont toujours détenus.
- Le 11 septembre, des raids aériens auraient touché un marché aux moutons à Bab, dans la province d'Alep, faisant 11 victimes.
- Le 7 septembre, des raids aériens auraient touché une boulangerie à Raqqa, dans la province d'Alep, faisant 25 victimes.
- Le 31 août, des barils explosifs seraient tombés sur l'hôpital de Nabd Horan, dans la province de Deraa.
- Le 27 août, des barils explosifs seraient tombés sur l'hôpital de Rafas, dans la province de Deraa.
- Le 21 août, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a publié une déclaration à la suite d'une attaque au mortier contre une école dans le quartier de Waer à Homs, dans laquelle une classe dans un bâtiment préfabriqué a été détruite et deux autres ont été endommagées le 15 août.

Ampleur des incidences du conflit sur les services publics

- Le conflit a continué de perturber les services de soins de santé. Des hôpitaux ont été endommagés dans 12 des 14 provinces. Sur les 97 hôpitaux du Ministère de la santé :
  - 41 % seraient pleinement opérationnels, 35 % le seraient en partie, et 24 % ne le seraient pas du tout;
  - 71 % seraient accessibles aux patients cherchant à se faire traiter, tandis que 29 % ne le seraient pas pour cause d'insécurité.
- D'après les informations, les habitants de la ville d'Alep ont régulièrement des difficultés à s'approvisionner en eau potable à la suite de dégâts causés aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité et d'évacuation des eaux usées par une explosion qui a eu lieu le 2 juin. Les systèmes d'adduction d'eau ont été remis en état à Alep le 6 septembre après deux jours d'interruption totale, et l'eau est à présent rationnée.
- L'électricité aurait été rétablie dans le quartier de Waer au début de septembre après plusieurs mois de coupure.

---

[a] L'ONU a mis en place un mécanisme distinct qui permet de communiquer régulièrement des informations sur les six violations graves commises sur la personne d'enfants dans les situations de conflit armé. Ce mécanisme définit des normes de vérification et la périodicité des rapports à établir en vue d'analyser les tendances.

- Une attaque menée le 18 août aurait endommagé une station d'approvisionnement en eau à Raqqa, causant des coupures d'eau.

2. Accès en toute sécurité et sans entrave aux populations en détresse

Zones d'accès difficile

- Les dernières estimations font état de 4,7 millions de personnes se trouvant dans des zones d'accès difficile et ayant besoin d'urgence d'une aide humanitaire.
- Au cours de la période considérée, 251 808 personnes dans des zones d'accès difficile ont reçu une aide alimentaire, dont 207 300 par le Programme alimentaire mondiale (PAM) et 44 508 par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).
- 104 837 personnes ont reçu des produits non alimentaires, dont 86 161 par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), 5 872 par l'UNRWA, 2 000 par le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et 10 804 par l'Organisation internationale pour les migrations.
- L'UNICEF a assuré le ravitaillement en eau, en équipements sanitaires et en articles liés à l'hygiène pour 140 142 personnes. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a envoyé de l'eau, des équipements sanitaires et des articles liés à l'hygiène à quelque 80 000 personnes à Douma, dans la Ghouta orientale, et à 8 000 personnes à Yarmouk.
- L'UNICEF a fourni un accompagnement pédagogique à l'intention de 14 390 enfants vivant dans des régions difficiles d'accès.
- L'UNICEF et ses partenaires ont fourni des biscuits protéinés pour quelque 10 000 enfants dans la province d'Edleb et 20 000 autres dans la province de Qamichli.
- L'OMS a fourni des articles nécessaires pour assurer le traitement de 71 000 patients à Douma, dans la Ghouta orientale, et 108 000 articles et traitements médicaux à Bosra, Hrak et Jassem, dans la province de Deraa. L'Organisation a aussi contribué à assurer le traitement de 2 650 patients dans le camp de Yarmouk. L'UNICEF a fourni trois trousses de matériel sanitaire pour répondre aux besoins en matière de soins de base de 30 000 déplacés et des populations d'accueil pendant trois mois à Harem, dans la province d'Edleb.

Convois interorganisations traversant les lignes de conflit

- Deux convois interorganisations ont eu lieu durant la période à l'examen :
  - Le 25 août, un convoi conjoint des Nations Unies a rejoint la région de Harem, dans la province d'Edleb, permettant la distribution de fournitures à quelque 12 500 personnes dans le camp établi à Qah;
  - Le 15 septembre, le premier des deux convois se rendant à Houla a permis de venir en aide à 30 000 personnes dans les villages de Taldo et Qabo. Le deuxième convoi, destiné à 16 000 personnes, devrait arriver le 22 septembre.
- Le 9 septembre, lors d'une réunion du Comité conjoint créé en application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité, le Gouvernement a demandé,

par écrit, à l'ONU d'envoyer un convoi dans les régions d'Adra el Balad et Adra el-Oummaliyé. Des préparatifs sont en cours pour permettre l'acheminement de ce convoi. Le 16 septembre, un accord a été donné pour l'envoi d'un convoi à Harasta, dans la province de Rif-Damas.

- Cinq convois interorganisations qui ont été demandés n'ont pas eu lieu durant la période à l'examen :

  – Un convoi interorganisations destiné à 5 000 familles, qui devait se rendre à Douma entre les 18 et 21 août, n'a pas eu lieu faute d'une réponse du Ministère des affaires étrangères à la demande d'approbation;

  – Un convoi interorganisations à destination de Douma, prévu entre le 25 et le 28 août et destiné à 5 000 familles, n'a pas eu lieu, faute d'une réponse du Ministère des affaires étrangères à la demande d'approbation;

  – Un convoi interorganisations destiné à un millier de familles, qui devait être envoyé dans la Ghouta orientale le 4 septembre, n'a pas eu lieu, faute d'une réponse du Ministère des affaires étrangères à la demande d'approbation;

  – Bien que les autorités aient donné leur aval, un convoi interorganisations à destination d'Adra el Balad et d'Adra el-Oummaliyé, dans la province de Rif-Damas, prévu entre le 19 et le 22 août, n'a pas eu lieu, faute d'accord sur le trajet;

  – Le 15 septembre, un convoi destiné à 8 750 personnes, qui devait se rendre à Ehsem, dans la province d'Edleb, n'a pas eu lieu à cause de l'intensification des combats dans la région et faute d'une approbation par les autorités. Des discussions avec des représentants du Gouvernement sont en cours.

Zones assiégées

- 241 000 personnes au total continuent d'être assiégées.

- Durant la période à l'examen, une aide alimentaire a été distribuée à 17 508 personnes, soit 7,3 % des personnes assiégées, des articles non alimentaires ont été distribués à 5 872 personnes, soit 2,4 % des personnes assiégées, et une aide médicale a été fournie à 76 364 personnes, soit 31,7 % des personnes assiégées.

- L'UNRWA a fourni une aide alimentaire à 17 508 personnes dans le camp de Yarmouk, des articles non alimentaires à 5 872 personnes et une aide médicale à 2 714 personnes. De plus, l'UNRWA a envoyé des médicaments et des fournitures nécessaires au traitement de 2 650 patients, à Yarmouk. Du matériel de purification de l'eau a été envoyé à Yarmouk à l'intention de 8 000 patients qui doivent recevoir un traitement.

- Le 9 septembre, l'OMS a fait acheminer 71 000 traitements à Douma, dans la Ghouta orientale, et a constitué un stock d'articles au titre du programme Eau, assainissement et hygiène pour tous à l'intention de 80 000 personnes.

Assistance transfrontalière

- D'après la Société du Croissant-Rouge turc, les organisations humanitaires ont acheminé une aide humanitaire d'un montant de quelque 23 millions de dollars

en moyenne par mois depuis la Turquie vers la Syrie dans le cadre du dispositif de livraison au point zéro de la frontière géré par la Société. Cette moyenne mensuelle ne tient pas compte de l'aide fournie à travers les circuits commerciaux et autres.

En application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité

- En application de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité, l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires, passant par Bal el-Hawa, Bab el-Salam et Ramtha, ont envoyé 14 cargaisons en Syrie – 10 depuis la Turquie et 4 depuis la Jordanie. Une aide alimentaire a ainsi été fournie à plus de 94 500 personnes, des produits non alimentaires à plus de 182 400 personnes, de l'eau et des articles liés à l'hygiène à environ 66 760 personnes, et des fournitures médicales à plus de 151 100 personnes, y compris des articles chirurgicaux à 100 personnes, ainsi que d'autres articles à 47 900 personnes dans les provinces d'Alep, Deraa, Hama, Edleb, Lattaquié et Quneitra.

Sécurité du personnel humanitaire

- Le nombre d'agents humanitaires tués dans le conflit depuis mars 2011 s'établit à 63, dont 15 membres du personnel des Nations Unies, 38 agents et volontaires du Croissant-Rouge arabe syrien, 7 agents et volontaires de la Société du Croissant-Rouge palestinien et 3 membres d'organisations non gouvernementales internationales.
- 29 membres du personnel des Nations Unies recrutés sur le plan national continuent d'être détenus ou portés disparus, dont 26 membres du personnel de l'UNRWA.

Déclaration d'engagement

- Au total, 28 groupes d'opposition armés ont signé la Déclaration d'engagement, réaffirmant les responsabilités fondamentales qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et leur volonté résolue de tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des civils compte tenu de leurs seuls besoins. Sur les 28 groupes, quatre ont signé la déclaration au cours de la période considérée :
  - Jabhat Thuwar Saraqeb Wa Reefha : signé le 1er septembre;
  - Harakat Tahreer Homs : signé le 3 septembre;
  - Faylaq Homs : signé le 4 septembre;
  - Hayat Duru' al-Thawra : signé le 5 septembre.

3. Libre passage du personnel médical et des fournitures

Attaques contre des installations médicales au cours de la période considérée

- L'organisation Médecins pour les droits de l'homme a signalé neuf attaques contre des installations médicales en août : 3 dans la province d'Alep, 2 à Deraa, 2 à Edleb, 1 à Raqqa et 1 à Rif-Damas. Quatre auraient été perpétrées au moyen de missiles et de roquettes, 3 au moyen de barils d'explosifs et 2 au moyen de bombardements aériens avec l'emploi d'armes inconnues. Deux de ces installations avaient déjà été visées par des attaques.

- Au total, l'organisation a signalé 195 attaques contre 155 installations médicales distinctes depuis le début du conflit.
- L'organisation a indiqué que 21 membres du personnel médical étaient morts en août, dont 17 auraient été tués lors de pilonnages ou de bombardements, deux sont morts à la suite d'actes de torture et deux autres ont été exécutés. Au total, l'organisation a recensé la mort de 561 membres du personnel médical depuis le début du conflit.

Retrait des médicaments et fournitures médicales des convois

- L'accès aux populations a continué d'être entravé par la détérioration des conditions de sécurité, les mouvements de population et les restrictions imposées aux opérations humanitaires par le Gouvernement syrien.

Campagne de vaccination de la polio

- Le rapport préliminaire de la récente campagne de vaccination menée au niveau infranational entre le 31 août et le 4 septembre révèle que plus d'un million d'enfants ont été vaccinés, dont certains dans des zones difficiles d'accès. Mais l'accès à Ain el-Arab, dans la province d'Alep, et au quartier de Waer, dans la province d'Homs, n'a pas été autorisé.

4. Obstacles administratifs

- Le 9 juin, le Ministère des affaires sociales a indiqué aux gouverneurs que l'ensemble des convois et des missions se rendant dans des « zones sensibles »[b] étaient tenus d'obtenir l'aval du Ministère des affaires étrangères, du Haut Comité de secours et du Bureau de la sécurité nationale. Précédemment, les gouverneurs étaient chargés de coordonner et d'autoriser l'acheminement de l'aide, dans leurs provinces respectives, y compris à travers les lignes du conflit. L'acheminement des secours à travers les lignes de combat continue d'être entravé à la suite de cette directive.
- Le 7 juillet, le Ministère des affaires étrangères a communiqué les délais requis pour la présentation de plans hebdomadaires de chargement d'articles à bord des camions, conformément à la procédure consistant à y poser des scellés avant tout mouvement, dans le cadre des programmes réguliers : les organismes des Nations Unies doivent soumettre les plans de chargement les lundis, durant les heures de travail. Le Gouvernement s'engage à approuver les jeudis les plans hebdomadaires de chargement d'articles, dont la distribution doit commencer les samedis.
- Une dérogation a été obtenue pour la distribution de médicaments, de matériel médical et d'articles liés à l'eau, l'assainissement et l'hygiène pour les programmes ordinaires. La distribution de ces articles échappera à certaines des nouvelles procédures mises en place par le Ministère des affaires étrangères en avril et en mai. La distribution d'aide médicale pour les

---

[b] Le Gouvernement syrien parle de « zones sensibles ». L'ONU a demandé le 16 juillet des précisions sur une définition et des critères, mais n'a pas encore reçu de réponse. Aux fins de ce rapport, on entendra par cette expression, en attendant d'obtenir de nouvelles précisions, « zones difficiles d'accès », au vu de la difficulté de s'y rendre.

expéditions au travers des lignes de conflit sera coordonnée par le Ministère de la santé au cas par cas.

- Le 26 août, le Ministère des affaires étrangères a indiqué à l'ONU que les organisations humanitaires pouvaient envoyer les plans de chargement toutes les deux semaines ou une fois par mois afin de simplifier les procédures, car la présentation de plans hebdomadaires était trop contraignante.
- Le 11 septembre, le Ministère des affaires étrangères a indiqué à l'ONU que les marchandises qui sont régulièrement importées à travers les points de passage officiels, notamment à Jdeidet Yacoub, aux ports de Tartous et de Lattaquié, à Nassib et à Nousseibin, pouvaient être directement acheminées jusqu'aux entrepôts de l'Organisation ou des organisations non gouvernementales internationales depuis ces points de passage après la délivrance d'une autorisation par l'agent affecté à cet effet et qu'il n'était pas nécessaire d'obtenir une lettre de facilitation du Gouverneur. Les autres procédures administratives demeurent en vigueur.

Procédures d'approbation du matériel de communications

- Le délai pour obtenir l'aval des autorités en ce qui concerne l'importation et la mise en service du matériel informatique et de communications continue d'être long. Durant la période à l'examen, le personnel du HCR a reçu des autorisations à partir d'une liste préapprouvée pour utiliser des appareils portatifs Thuraya en public. Le matériel approuvé au cours de la période précédente a été distribué et installé. Le microterminal VSAT pour Qamichli a été approuvé et attend d'être dédouané.

Interlocuteurs habilités

- *Le Gouvernement syrien* : Le comité établi conjointement par l'ONU et le Gouvernement syrien à la suite de l'adoption de la résolution 2139 (2014) comprend un agent de liaison pour les questions de la sécurité. Des réunions se tiennent régulièrement entre le Ministère des affaires étrangères et le Coordonnateur de l'action humanitaire, voire chaque jour.
- L'opposition n'a toujours pas été en mesure de désigner des interlocuteurs habilités : elle est très fragmentée et il n'est pas facile d'identifier un interlocuteur pour les groupes d'opposition. Des efforts se poursuivent sur le terrain pour négocier un accès avec des interlocuteurs qui varient en fonction des localités.

Visas

- Les nouvelles directives en matière d'octroi de visas données par le Gouvernement syrien le 4 mars continuent d'être appliquées. Au 17 septembre, 33 demandes de visa ou de renouvellement de visa présentées par l'ONU n'avaient toujours pas été accordées, dont 17 dans le cadre des 15 jours ouvrables et 16 dépassant le délai des 15 jours ouvrables.
- Au 17 septembre, 17 demandes de visa pour des organisations non gouvernementales internationales étaient toujours en attente. Durant la période considérée, 3 nouvelles demandes de visa ont été approuvées, 5 autres nouvelles demandes ont été soumises et 2 demandes ont été annulées étant

donné que les contrats de deux personnes avec des organisations non gouvernementales sont venus à expiration durant cette période.

Centres et présence humanitaire

- Le HCR continue de s'attacher à améliorer la sécurité dans les bureaux récemment installés à Damas (dans un troisième immeuble), Soueida et Qamichli.
- L'UNICEF a renforcé sa présence dans les provinces d'Alep et de Qamichli en réponse aux besoins croissants dans ces régions.

Organisations non gouvernementales internationales partenaires

- Seize organisations non gouvernementales internationales sont autorisées à travailler en Syrie.
- Les organisations non gouvernementales internationales ne sont toujours pas autorisées à collaborer directement avec leurs contreparties nationales ou à accompagner des convois des Nations Unies sur le terrain.
- Aucun progrès n'a été accompli au cours de la période considérée s'agissant de la révision du modèle de mémorandum d'accord à l'intention des organisations non gouvernementales internationales qui veulent collaborer avec le Croissant-Rouge arabe syrien et les ministères techniques.

Organisations non gouvernementales nationales partenaires

- On compte actuellement 91 organisations non gouvernementales nationales qui sont autorisées à établir des partenariats et opèrent par l'intermédiaire de 148 antennes.
- Six nouvelles organisations non gouvernementales nationales ont été autorisées durant la période considérée : 3 dans la province de Damas, 2 dans la province d'Homs et 1 dans la province de Lattaquié.

5. Financement

- 530 millions de dollars de financement pour la crise en Syrie ont été reçus durant la période considérée, dont 199,6 millions pour des activités à l'intérieur de la Syrie et 330,4 millions pour aider les réfugiés syriens dans des pays voisins.
- Sur le montant total du financement destiné à la République arabe syrienne au cours de la période considérée, 46,8 millions de dollars (23,5 %) sont allés à des activités du Plan d'aide humanitaire pour la Syrie. En ce qui concerne les pays voisins, 269,9 millions de dollars (81,7 %) du montant indiqué sont allés à des activités du Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens.
- Au 17 septembre, le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens étaient financés à hauteur de 46 % (6,02 milliards de dollars demandés, 2,76 milliards de dollars reçus). Le Plan d'aide humanitaire pour la Syrie est financé à 33 % et le Plan de gestion régionale de la situation des réfugiés syriens à 53 %.

6. Vue d'ensemble de l'aide humanitaire

Aide alimentaire

- En août, le PAM a distribué aux organismes partenaires en République arabe syrienne de la nourriture pour un nombre record de 4,16 millions de personnes, soit 98 % de l'objectif fixé pour le mois, ce qui représente une augmentation de 13 % depuis juillet. Il s'agit du montant le plus élevé enregistré depuis le début de la crise.
- Sur l'ensemble de l'aide distribuée en août, la majeure partie (87,5 %) a été acheminée par l'intermédiaire des programmes ordinaires, 11 % par des missions transfrontières et 1,5 % dans le cadre de quatre opérations de transbordement à travers la frontière.
- L'accès aux provinces du nord-est continue d'être entravé par les violences qui se poursuivent et la présence de groupes armés qui bloquent les principales voies d'approvisionnement. Les marchandises qui n'ont pas pu parvenir à leur destination prévue ont été réorientées vers d'autres zones où les organismes partenaires sur le terrain ont fait état de besoins croissants ou vers des zones difficiles d'accès, où des brèches ont été ouvertes.
- Entre le 1er et le 14 septembre, le PAM a distribué une aide alimentaire pour plus de 2 millions de personnes.

Produits de première nécessité et centres d'hébergement

- Le HCR a distribué des produits de première nécessité pour plus de 352 460 personnes dans 10 provinces entre le 19 août et le 15 septembre. En tout, plus de 3,25 millions de personnes ont reçu des produits de première nécessité dans 13 des 14 provinces depuis le début de l'année. Le HCR est venu en aide à 620 749 personnes dans 95 zones assiégées ou difficiles d'accès depuis le début de l'année.
- L'Organisation internationale pour les migrations a fourni des produits non alimentaires à 47 500 autres personnes durant la période considérée.
- À ce jour, le HCR a achevé le réaménagement dans six provinces de centres d'hébergement qui abritent 11 103 personnes. Des centres privés ont été également réaménagés dans les provinces d'Homs, Rif-Damas et Alep pour accueillir 24 176 personnes.

Santé

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'OMS a distribué des médicaments et fournitures nécessaires pour environ 97 733 traitements médicaux[c] dans les provinces d'Alep, Edleb, Rif-Damas, Lattaquié et Damas.
- L'UNICEF et ses organismes partenaires ont facilité l'accès à des services de soins de santé de base pour environ 60 000 femmes et enfants.

---

[c] Le traitement standard pour une personne (par exemple, une cure d'antibiotiques de huit jours) est déterminé pour chaque distribution de médicaments en fonction des normes édictées par l'OMS.

- Le FNUAP a continué d'aider ses partenaires d'exécution à fournir des services vitaux de santé procréative dans 28 cliniques mobiles, 27 cliniques fixes et 13 dispensaires dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqa, Hama, Deraa, Tartous et Lattaquié. Quelque 23 000 femmes ont reçu des services de santé procréative au cours de la période considérée, dont 5 500 ont bénéficié de services de planification familiale, et 540 femmes enceintes ont pu recevoir une assistance lors de leur accouchement grâce à un système de bons.
- Le HCR continue de fournir du matériel médical, des médicaments et une assistance à 13 dispensaires dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Homs, Tartous, Alep et Hassaké.

Nutrition

- L'UNICEF et ses organismes partenaires ont fait distribuer une quantité suffisante de biscuits protéinés pour 30 000 enfants dans le camp de Novrouz et à Edleb.

Eau, assainissement et hygiène

- Durant la période considérée, l'UNICEF a donné à 16,55 millions de personnes un accès à l'eau potable en leur fournissant de l'hypochlorite de sodium, 42 % de ces personnes se trouvent dans des zones non contrôlées par le Gouvernement.
- Environ 44 000 femmes et enfants ont reçu des articles liés à l'hygiène dans le cadre d'une campagne de promotion.

Éducation

- Durant la période considérée, l'UNICEF a offert un accompagnement pédagogique à l'intention de 14 390 garçons et filles à Deir el-Zor et Homs.
- En collaboration avec le Ministère de l'éducation, l'UNICEF a lancé la campagne de « rentrée scolaire » pour l'année scolaire 2014/15, qui bénéficiera à 1 million d'enfants, dont 45 % se trouvent dans des zones difficiles d'accès.

Réfugiés palestiniens

- Dans le cadre de son programme ordinaire, l'UNRWA a fourni une aide alimentaire à 223 920 personnes, offert des consultations à 77 357 personnes, une aide en espèces à 45 456 personnes, 422 nouveaux microfinancements et une aide en matière d'eau potable, d'assainissement, d'hygiène et d'hébergement à 13 743 personnes.

Agriculture

- L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture a fourni une aide dans le domaine de l'agriculture à 1 757 personnes dans la province d'Edleb, dont 266 se trouvent dans des zones difficiles d'accès. La distribution de semences a débuté dans la province de Raqqa.

Protection et services communautaires

- Le HCR poursuit ses activités de surveillance de la protection à l'aide de personnel sur le terrain dans sept endroits clefs et 17 centres communautaires, dans le cadre de partenariats avec des organisations et avec l'aide de bénévoles.
- Le FNUAP et ses partenaires ont fourni à 10 304 femmes un soutien psychosocial et des services de premiers soins psychologiques dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Homs, Alep, Deir el-Zor, Raqqa, Hama, Deraa, Tartous et Lattaquié. De plus, 1 762 femmes et filles ayant subi des violences sexuelles ont fait l'objet d'un dépistage, et 568 d'entre elles ont bénéficié de services spécialisés et ont pu consulter un médecin.
- En coopération avec les organisations non gouvernementales locales, l'UNICEF a fourni un soutien psychosocial à 13 871 enfants dans les provinces de Damas, Rif-Damas, Deraa, Quneitra, Tartous, Lattaquié, Soueida, Edleb, Deir el-Zor, Hama et Homs. Le Fonds a préparé des séances d'information sur les dangers que représentent les mines, à l'intention de plus de 200 000 personnes.

Action face à la crise des réfugiés iraquiens dans la province de Hassaké

- L'arrivée massive d'environ 95 000 réfugiés Yazidis en provenance de l'Iraq s'est stabilisée. La grande majorité (environ 84 000 personnes) de ceux qui sont arrivés d'Iraq en Syrie en passant par le poste frontière de Yaroubiyé sont repartis par le poste frontière de Semalka, et ont ainsi pu atteindre la région kurde en Iraq. On estime que 4 700 nouveaux réfugiés en provenance de l'Iraq sont restés dans le camp de Novrouz et 3 000 autres dans les villages avoisinants. Le 1er septembre, après que la situation s'est stabilisée, le HCR a entamé un exercice d'identification afin de déterminer le nombre de personnes se trouvant dans le camp en vue d'élaborer un plan d'assistance. La vaste majorité de la population du camp a reçu des produits non alimentaires et d'autres formes d'aide.
- L'UNICEF contribue à l'installation de systèmes d'alimentation en eau et d'équipements sanitaires pour 7 000 personnes et offre une assistance psychosociale aux enfants dans les camps. L'OMS a distribué deux trousses de traitements antidiarrhéiques à l'intention de plus de 1 400 réfugiés iraquiens. Le PAM a fait distribuer 2 400 repas tout prêts pour les Iraquiens réfugiés dans le camp de Novrouz.